MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47 mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT QUATRE JUIN à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe, FOUILLERON Marie, ANTONELLI Jean Pierre, SAUVAGEON Vanina, SISTI Marie Toussainte, ANGELINI Sébastien, ANDREANI Antoine, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia. **DENIS** William, **FINIDORI** Sophie. FRATICELLI Dominique, GAMBOTTI Jessica, LE MAO Ghjuvan'Santu, **MENDEZ** Corinne, PAOLINI Marion, ROBINET Ange Marie, SORIA Marie Angèle, TAFANI Marie Catherine.

Etaient représentés: PIERI Ange a donné pouvoir à GIUDICI Francis, ANDREANI Françoise a donné pouvoir à SISTI Marie Toussainte, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATTESTI Philippe

Etait absent : LUCIANI Xavier

Madame TAFANI Marie Catherine a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2020-44 Finances – Eclairage public – demande de subvention.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'appel à projet « éclairage public » de la Collectivité de Corse une première tranche de rénovation de l'éclairage public a été initiée l'an passé et concernait 357 points lumineux pour un cout total de 327 501 € HT subventionnée à 80%. Les travaux sont quasi achevés, il est donc proposé de déposer un dossier pour finaliser la 2^e tranche afin de bénéficier de l'appel à projet s'achevant fin 2020.

Date de convocation :

17 juin 2020

Date d'exécution : 24 juin 2020

Date d'affichage: 26 juin 2020

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

Pour : 25 Contre :

Abstention

V

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

Cette deuxième phase porte sur la rénovation de 418 points lumineux pour un montant de 476 660 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions nécessaires et d'approuver le plan de financement suivant :

Pour	l'investissement	Matériels
ı oui	IIIIVOSLISSOITIOIL	Matchicis

CPER / FEDER

AGIR plus (GRF/CDC)

334 500 € HT soit 71.1 %

Commune 111 660 € HT soit 23.7 %

Pour l'AMO:

CPER / FEDER 24 500 € HT soit 5.2 %

Pour la mise en sécurité (non subventionnable), les dépenses de la commune de Ghisonaccia sont estimées à 6000 €.

En plus d'une subvention de 80% du projet, il est à noter que le gain en facturation d'éclairage public a été évalué à 31 677 € et 164.5 tco2 eq/an.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1er:

Approuve la deuxième phase de rénovation de l'éclairage public pour un montant de 476 660 € HT.

Article 2:

Adopte le plan de financement suivant :

Pour l'investissement Matériels :

CPER / FEDER 334 500 € HT soit 71.1 % AGIR plus (GRF/CDC)

Commune 111 660 € HT soit 23.7 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

Pour l'AMO:

CPER / FEDER

24 500 € HT soit 5.2 %

Article 3:

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents.

Madame FINIDORI Sophie s'est retirée de la séance et n'a pas pris part au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que cidessus.

Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020